

PREMIER DE L'ABONNEMENT
SÉRIE QUOTIDIENNE
POUR LES ÉTATS-UNIS...
POUR L'ÉTRANGER...

Le N° 10000
Cinq sous

PREMIER DE L'ABONNEMENT
SÉRIE QUOTIDIENNE
POUR LES ÉTATS-UNIS...
POUR L'ÉTRANGER...

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, PRO ARIS ET FOCS, SCIENCES ARTS
Journal Français Quotidien. NOUVELLE-ORLÉANS, MERCREDI MATIN, 28 DECEMBRE 1904. Fondé le 1er Septembre 1872

L'Abéille de la Nouvelle-Orléans
NEW ORLEANS FREE PUBLISHING CO. LIMITED.
309 rue de Charbon.
Katie Conti et Bianville.
Printed at the Free Office at New Orleans at Second Class Matter.
POUR LES PRÉVUES ANNONCES DE DEMANDES, VENTES ET LOCATIONS, RÉCLAMES EN COULEUR AU PREMIER ÉTAPE DE LA LIGNE, VOIR LE DERNIER PAGE.
L'ENQUÊTE
Sur M. Pelletan.
Séance de la commission.

Rien de Plus Acceptable
— POUR —
Cadeaux de Premier de l'An
— QUE DE —
BEAUX MEUBLES.



Vous avez le choix soit d'un Salon, d'une Salle à Manger ou d'un Aménagement de Chambre à Coucher, de Chaises, Tables, Papiers, Bibliothèques, Prises pour Mission, Miroirs Ornaux, Tables de Toilette, Tables à Ouvrages, Chaises Mandreques, etc., etc. Tous ces Meubles sont garantis et faits durables et forte ayant des dessins artistiques, graves et polis dans des genres sans égale. Prix corrects, livraison prompt et soignée.

The GRANT FURNITURE CO.,
Successeurs de Montgomery & Grant.
210-212 RUE DU CAMP.

M. Lockroy remarque que les mécaniciens entendus ont été d'un avis contraire.
M. Cabart-Danneville dit que d'après les rapports officiels les chaudières de la "Jeanne-d'Arc" (petits tubes, construites à Indret, ateliers de l'Etat) sont excellentes sous le rapport de l'élasticité et de l'endurance.
(Pourquoi alors avoir discuté par la "décision de principe" ces excellents appareils?)
M. Doumer, répondant une dernière fois à l'amiral Campion, dit: "Vous nous citez les rapports relatifs à un vieux bateau le "D'Estreé". Mais sur des bateaux neufs, tels que la "Jeanne-d'Arc", on a mis des petits tubes et on est très satisfait. Je fais appel à ceux de mes collègues qui sont allés, comme moi, faire l'enquête dans les ports. Avons-nous reçu le seul témoignage d'amiral, de commandant, d'ingénieur, de mécanicien approuvant la décision par laquelle M. Pelletan a écarté de la concurrence les chaudières à petits tubes?"
"J'ai le droit de dire après cette enquête, et nul ne me contredira, que cette décision a eu pour conséquence de faire payer à l'Etat 400,000 francs de plus par chaudière, et comme il y a eu six chaudières commandées, de faire peser sur le budget une surcharge de 2,400,000. Il y a là au moins une faute administrative grossière. C'est la conclusion que je tire de notre consciencieuse étude."
En parlant ainsi, M. Doumer était tourné vers le président Clemenceau, auprès de qui se trouvait M. le vice-président Thomson.
M. Clemenceau inclina la tête, peut-être en signe d'assentiment.
M. Thomson, si ministériel qu'il soit, resta pourtant penché sur son papier, et ne dit mot.
"On ne nie pas l'évidence."
Maintenant, la Chambre prononcera sur l'affaire des chaudières.

VOYAGE AU THIBET
Tien Tsin, 27 décembre.—Tsun Shao Kio est parti ce matin pour le Thibet où il va faire une enquête sur les conditions politiques et sociales qui régnaient dans ce pays.
Tsun Shao Kio a fait ses études à l'Université de Yale.
Il était précédemment secrétaire du vice-roi de la province du Chi-Li.
Il est au courant de la politique étrangère et n'est pas considéré comme nourrissant des sentiments anti-étrangers, quoique prenant jalousement les intérêts de son pays. Il a reçu ordre de son gouvernement au mois de novembre dernier de se rendre au Thibet et fut à cette époque nommé officier métropolitain du troisième degré.
Le fils de l'Emir d'Afghanistan
Calcutta, 27 décembre.—Le prince Inayat Allah, fils de l'Emir d'Afghanistan a été reçu aujourd'hui en grande cérémonie dans le Palais du gouvernement par Lord Curzon, vice-roi des Indes.
Un armistice.
New York, 27 décembre.—Le "Sun" publie la nouvelle suivante:
Londres, 26 décembre.—Une dépêche d'une agence de nouvelles de Rome annonce que le général Stoessel, le commandant russe à Port Arthur, a demandé au général Nogi, le commandant japonais, de suspendre les hostilités pendant vingt-quatre heures, et de lui permettre d'emporter les blessés de Port Arthur pendant ce temps.

Fleurs pour les Jours Fériés et le Nouvel An.
Roses de choix les plus fraîches, Carnation, Gillyets, Violettes.
BELLES FOUGÈRES, PALMES ET AUTRES PLANTES EN POTS.
CHAS. EBLE,
LE FLEURISTE DE LA RUE BARRONNE.
108 Rue Barronne près Canal et au Jardin 1503 Rue Eglise, PROVENÇAL.

DIAMANTS POUR LA NOËL!!
Le plus beau choix de Pierres Précieuses, admirables, brillantes taillées en dessins originaux et exotiques.
Superbe Joaillerie. Bagues. Broches. Bracelets. Colliers. Médallions. Épinglettes. Etc.
Le plus vaste assortiment et la plus grande variété en ville. Les meilleurs aux prix les plus réduits. Prix en chiffres connus.
TOUS ARTICLES EN OR ET EN ARGENT.
A. M. HILL, 635 Rue du Canal.

La question dont la Commission s'est préoccupée n'est pas de savoir quel est le meilleur type de chaudières. En effet, pas plus que les journalistes qui ont critiqué les marchés de M. Pelletan, les membres de la Commission ne sont des spécialistes mécaniciens.
Le Conseil des travaux du ministère de la marine a émis un avis disant qu'aucune préférence d'ordre technique ne peut être, quant à présent, affirmée pour l'un quelconque des trois systèmes de chaudières employés sur les navires français. Ceci étant admis, et il faut bien l'admettre puisque le Conseil des travaux est la plus haute autorité technique, la question qui se pose est de savoir pourquoi M. Camille Pelletan a condamné un type de chaudières, et condamné justement le type qui appartient à l'Etat, le type qui se construit dans les ateliers d'Indret, le type pour lequel il n'y a aucun droit de brevet à payer.
Les explications diffusées de M. Lemaire n'ont pas résolu cette question, on va le voir, et ont permis à M. Paul Doumer de tirer à la fin de la séance, dans le silence gêné des ministériels, une conclusion sévère pour les pratiques administratives du ministre.
M. l'inspecteur général du génie maritime Lemaire expose que les prix actuels payés pour les chaudières sont sensiblement les mêmes que ceux que l'on payait en 1890.

meilleurs travaillèrent sans à perte, du moins presque sans bénéfice. D'ailleurs, depuis cette fourniture, des perfectionnements ont été apportés aux engins, qui légitimement une augmentation de prix.
L'inspecteur général ajoute que, quand il a été proposé les marchés dont se préoccupe la Commission, les fournisseurs ont fait observer que la loi sur les accidents du travail et la réduction de la journée à huit heures (dans les arsenaux seulement) leur imposaient de nouvelles charges. Cependant on a obtenu des réductions sur les prix primitivement demandés. Ces réductions sont devenues, pour l'Entrepreneur Renan, à 120,000 francs.
M. Chaumet dit le procès-verbal de la Commission du grand outillage, où il est dit que les prix pour la "Patrie", la "Liberté", etc., sont "acceptables quoique élevés".
M. Lemaire dit que cette appréciation est exacte.
Une discussion s'élève sur les prix des métaux. M. Chaumet, s'appuyant sur le procès-verbal de la Commission du grand outillage, dit que ces prix avaient baissé, que la Commission, s'autorisant de cette baisse, demandait une diminution aux fournisseurs; que ceux-ci furent intraitables et que le ministre donna l'ordre à la Commission de conclure les marchés.

M. Doumer demande si, dans le cas où le ministre n'aurait pas "donné l'ordre" d'acheter les chaudières de 1,200,000 francs, on n'aurait pas pu traiter pour 800,000 francs avec le fournisseur qui avait fait cette offre.
La section technique, ajoute M. Doumer, a protesté contre l'augmentation du volume des chaudières, lorsque, comme c'est le cas présent, cette augmentation de volume a eu pour conséquence une augmentation de puissance.
M. Lemaire répond que la Commission du grand outillage n'a pas eu à examiner la proposition des chaudières à 800,000 francs, puisqu'elle ne lui a pas été transmise, et qu'elle ne pouvait pas l'être puisque ce type offert pour 800,000 francs, était en principe condamné par le ministre.
M. l'amiral Campion dit que, en calculant le prix au mètre carré, la proposition à 800,000 francs n'était pas plus avantageuse que celle à 1,200,000.
Oui, mais le total de l'addition eût été pour chaque chaudière moindre de 400,000.
M. l'amiral Campion ajoute que lorsque l'offre de 800,000 a été faite, la "décision de principe" du ministre excluant certaines chaudières du concours était déjà prise.

(C'est une erreur. Une décision ministérielle n'est prise que lorsqu'elle a été rendue publique ou notifiée. Or l'offre à 800,000 francs est du 23 janvier 1903 et la "décision de principe" n'a paru à l'Officiel" que le 13 février.)
M. Chaumet dit qu'en fixant à 120 kilos la combustion par mètre carré de grille, on semble avoir voulu avantager certaines chaudières qui ne peuvent pas utiliser consommant plus de combustible.
M. l'amiral Campion répond que la Commission des mécaniciens a été d'avis que les chauffeurs ne pouvaient pas, sans fatigue excessive, charger plus de 120 kil.
(Alors, la "décision de principe" n'est plus qu'une décision philanthropique?)
L'amiral fait allusion à des rapports de mécaniciens constatant le surmenage que les chaudières du type écarté par M. Pelletan occasionnent aux chauffeurs, surtout quand, à l'étranger, on n'a pas de très bon charbon.
M. Doumer dit que dans aucun port personne n'a pu s'expliquer la décision du ministre refusant de mettre les constructeurs en concurrence.
M. l'amiral Campion répond en citant un rapport du commandant du "D'Estreé". Cet officier se plaint de ses chaudières à petits tubes, dont les tubes se sont crevés et qui fatiguent son personnel. La conclusion est que pour les croisières lointaines il faut renoncer aux petits tubes.

DÉPÊCHES
Telegraphiques
Requête des fonctionnaires russes.
Pékin, 27 décembre.—Les fonctionnaires russes d'ici ont demandé hier au ministre des affaires étrangères de Chine la restitution de trois millions de charges de munitions apparemment destinées à Port Arthur et qui ont été saisies par les autorités chinoises à Fengtai, il y a quatre jours.
Les Russes assurent que les munitions ne devaient servir qu'à la garde de la légation. On a appris au ministère des affaires étrangères que les chinois ont l'intention de prendre de violentes mesures pour empêcher que des armes et des munitions soient passées en contrebande.
Les balles de laine contenant les touches saisies à l'entrepôt européen de Pékin qui prend actuellement part à une enquête qui se poursuit à Tien Tsin à cet effet.
Résolutions du Zemstvo.
Moscou, 27 décembre.—Durant une réunion du Zemstvo de Moscou qui avait lieu en présence d'un nombreux auditoire, aujourd'hui, des résolutions de confiance et de félicitations ont été adoptées sur la nomination du prince Svtolpik Mirsky comme ministre de l'intérieur, qui donne la perspective de relations plus étroites entre le gouvernement et le peuple.
Le Zemstvo a ensuite voté une allocation de 150,000 pour la construction d'écoles en témoignage de sa satisfaction.

Alliances et tous autres genres de Bagues de Mariage.
Médailles de tous dessins en argent et en or
— CHEZ —
WM. FRANTZ & CO.,
JOAILLIERS.
SUCCESSEURS DE FRANTZ BROS & CO.
523 RUE DU CANAL, PRÈS DAUPHINE.

F. A. BRUNET,
IMPORTATEUR DIRECT.
HORLOGER, BIJOUTIER, JOAILLIER.
313... RUE ROYALE... 313
ALLIANCES ET BAGUES DE MARIAGE EN TOUT GENRE
La plus Grande et Unique Maison Française à la Nouvelle-Orléans
Vos bijoux et vos bijoux sont garantis par nous-même du bon prix de nos marchandises dont le détail toute concurrence.
Les ordres de la compagnie sont sollicités.

Rappel du G-n Kodama.
New York, 27 décembre.—Nouvelle publiée par le "Sun":
Paris, 26 décembre.—Une dépêche de Tokio au "Temps" annonce que le général Baron Kodama, chef d'état major du feld-marshal Oyama, a été rappelé de la Mandchourie pour avoir frappé le maréchal Oyama.
UN SUICIDE.
New York, 27 décembre.—Une femme de 21 ans, connue comme Babel Hall, s'est tuée en sautant d'une fenêtre d'un troisième étage. Son action a causé une commotion dans le voisinage où il a été déclaré qu'elle appelait au secours quand on l'a vue se jeter par la fenêtre dans un état de nudité complète.
Le coroner qui a pris charge de l'affaire a immédiatement déclaré que selon lui la jeune fille ne s'était pas suicidée mais qu'elle avait essayé de s'échapper de la chambre où elle était retenue malgré elle.
Il a quelque peu modifié sa déclaration plus tard, en attendant de nouvelles recherches. Les vêtements de la jeune femme étaient éparpillés dans la chambre d'où elle a sauté.

Il y a pourtant pour les derniers marchés une augmentation globale de 400,000 francs à peu près. Mais cette augmentation de prix s'explique par une augmentation de la surface des grilles, c'est par mètre carré de grille que s'établit le prix d'une chaudière et non pas d'après sa puissance.
M. Doumer s'étonne et demande pourquoi on établit ainsi les prix.
M. Lemaire répond qu'autrefois on brûlait avec certaines chaudières 170 kilos et même beaucoup plus par mètre carré de grille. On a reconnu que cette combustion trop active surmenait les chauffeurs; on a décidé de réduire la combustion à 120 ou 130 kilos. Mais il a fallu alors, sans que pour cela la force fut augmentée, donner aux chaudières une plus grande surface de grilles. D'où une élévation du prix, puisque le prix se calcule par mètre carré de grille.
(Faisons remarquer ici l'effet de la "Réforme" de M. Pelletan. Grâce à elle les prix montent de 20 0/0, mais la puissance des engins, c'est à dire leur utilité n'en est pas augmentée.)
M. Doumer demande pourquoi les chaudières de la "Patrie", de la "Liberté", de la "République", commandées par M. Pelletan, sont beaucoup plus chères que les chaudières des croiseurs "Gloire", "Gambetta", "Condé", "Mars", "Amiral-Aube", fournies par les mêmes constructeurs sous les précédentes de M. Pelletan.
M. Lemaire explique que la surface des grilles est plus grande sur les cuirassés de M. Pelletan et ajoute que les prix faits pour la "Gloire", le "Condé", etc., étaient les "prix de combat". Pour faire accepter leurs chaudières, les four-

motion dans le voisinage où il a été déclaré qu'elle appelait au secours quand on l'a vue se jeter par la fenêtre dans un état de nudité complète.
Le coroner qui a pris charge de l'affaire a immédiatement déclaré que selon lui la jeune fille ne s'était pas suicidée mais qu'elle avait essayé de s'échapper de la chambre où elle était retenue malgré elle.
Il a quelque peu modifié sa déclaration plus tard, en attendant de nouvelles recherches. Les vêtements de la jeune femme étaient éparpillés dans la chambre d'où elle a sauté.

AU PUBLIC.
Les acheteurs de la ville et de la campagne ayant besoin d'un des articles dont se compose notre stock, feront bien de venir examiner notre assortiment avant de s'adresser ailleurs. Celui-ci comprend des GLACES FRANÇAISES et ALLEMANDES, avec cadres dorés ou cadres en noyer ou ébène, de toutes grandeurs et de tous les genres; de GRAVURES, cadres pour tableaux et portraits; de STORES, corniches, embrasses, albums, étapères, ornements de fantaisie, statues en bisque et bronze, vases, bibelots, accessoires, etc., etc. Nous appelons particulièrement l'attention du public sur la grande variété des articles que nous avons en magasin et sur notre importation de GLACES FRANÇAISES pour cheminées et pour panneaux. Nous sommes les seuls qui possèdent un véritable entrepôt de glaces à la Nouvelle-Orléans. Notre établissement est le plus vaste qui existe dans le Sud et est l'égal de n'importe quel autre aux Etats-Unis. Nous pouvons donc rendre à meilleur marché qu'aucune autre maison de la ville faisant le même genre d'affaires et prétendant s'y connaître. Il n'en existe pas d'ailleurs qui en fasse une spécialité comme nous. Nous espérons que les acheteurs feront leur profit de ce que nous venons d'exposer.

Demission du juge Wing.
Cleveland, Ohio, 27 décembre.—Le juge Francis J. Wing a annoncé aujourd'hui qu'il avait envoyé au président sa démission comme juge de la cour de district des Etats-Unis pour le district nord de l'Ohio, et qu'il avait reçu l'assurance qu'elle deviendrait effective le 1er février prochain.
Les raisons qui ont fait agir le juge Wing sont tout à fait personnelles et se rattachent aux grands avantages que lui offrent l'exercice de la profession qu'il a l'intention de reprendre en quittant son poste.

Les acheteurs de la ville et de la campagne ayant besoin d'un des articles dont se compose notre stock, feront bien de venir examiner notre assortiment avant de s'adresser ailleurs. Celui-ci comprend des GLACES FRANÇAISES et ALLEMANDES, avec cadres dorés ou cadres en noyer ou ébène, de toutes grandeurs et de tous les genres; de GRAVURES, cadres pour tableaux et portraits; de STORES, corniches, embrasses, albums, étapères, ornements de fantaisie, statues en bisque et bronze, vases, bibelots, accessoires, etc., etc. Nous appelons particulièrement l'attention du public sur la grande variété des articles que nous avons en magasin et sur notre importation de GLACES FRANÇAISES pour cheminées et pour panneaux. Nous sommes les seuls qui possèdent un véritable entrepôt de glaces à la Nouvelle-Orléans. Notre établissement est le plus vaste qui existe dans le Sud et est l'égal de n'importe quel autre aux Etats-Unis. Nous pouvons donc rendre à meilleur marché qu'aucune autre maison de la ville faisant le même genre d'affaires et prétendant s'y connaître. Il n'en existe pas d'ailleurs qui en fasse une spécialité comme nous. Nous espérons que les acheteurs feront leur profit de ce que nous venons d'exposer.

Oscar Uter, Gérant. L. UTER. HEIRS
Nos 223 et 225 RUE ROYALE.
111-112-113